

Panne de vigilance

Le 30 septembre, la firme Merck Sharp et Dohme annonce le retrait du marché mondial du Vioxx, en raison notamment du risque d'infarctus du myocarde associé à cet antidouleur anti-inflammatoire. Surprise pour les milliers de patients convaincus d'être traités par une «super-aspirine» sans effets secondaires, surprise pour les prescripteurs et soignants qui avaient suivi les conseils des médias, des leaders d'opinion hospitalo-universitaires et, bien sûr, des représentants de la firme. Mais retrait sans surprise de ce médicament, hissé au top cinq des ventes moins d'une année après son introduction en 1999, pour quelques revues pharmaceutiques indépendantes, la revue *Prescrire* en tête, et chose étonnante en Suisse, pour les médecins membres des «cercles de qualité» de la Société Suisse des Pharmaciens, ceci il y a trois ans déjà!

Lorsqu'un nouveau médicament est autorisé sur le marché, les études cliniques requises ont démontré en principe son efficacité et l'absence d'effets secondaires majeurs. En revanche, il n'est pas exigé de démontrer la supériorité du nouveau remède sur les médicaments existants; le nouveau doit encore être évalué dans de larges cohortes alors qu'il est déjà prescrit et remboursé.

Sauf à mettre en péril le pipeline de l'innovation, il serait dangereux de trop éle-

ver les exigences avant l'entrée sur le marché. C'est plutôt après sa commercialisation, pendant le cycle de pharmacovigilance, que les mécanismes doivent être revus, car la partie est trop inégale entre le budget marketing des firmes pharmaceutiques et les médecins, patients et chercheurs, censés signaler les pannes et les contre-indications. On cite le chiffre d'un milliard de dollars annuel dépensés par Merck pour populariser le Vioxx.

Qui pourrait donc être le défenseur des patients? La loi, en établissant un registre de tous les essais cliniques. Internet, en responsabilisant le patient qui déposerait sur un site désigné les effets ressentis d'un médicament. Surtout, le partenariat entre pharmaciens et médecins, dans ces «cercles de qualité», touchant déjà sept cantons, trois cents médecins et cinquante pharmacies. Dans ces cercles, l'analyse de la littérature vient de la Société suisse de pharmacie et les données sur les prescriptions de l'Office de facturation des assurances et caisses maladie (Ofac). La formation vise à faire correspondre savoir scientifique et comportement du médecin. Avec succès, puisque ces médecins ont prescrit, dès 2000, près de la moitié moins de Vioxx (et apparentés) que les autres et deux fois plus de génériques. Ces «cercles de qualité», garants d'une attitude objective face à la déferlante publicitaire, n'attendent désormais que leur financement durable. GE

Dans ce numéro

L'UDC retourne sa veste et s'oppose à Schengen.

Le partenariat enregistré va plus loin que le «pacs» français.

page 2

La Conférence des gouvernements cantonaux a gagné sa place au sein du fédéralisme suisse.

page 4

L'OMC hante l'Union suisse des paysans.

page 5

L'Université de Genève ouvre une faculté destinée au développement durable.

La revue *Énergie environnement* disparaît.

page 7

Famille

La Confédération souhaite stimuler la natalité et le travail des femmes sans en payer les coûts.

La réforme de la fiscalité du couple, associée à un régime fédéral d'allocations familiales, dégagerait cependant les ressources nécessaires.

Lire édito et article en page 3

L'europhobie comme seul programme

Autrefois favorable aux accords de Schengen, l'UDC s'y oppose maintenant. La fermeture idéologique prime ainsi sur l'ouverture pragmatique.

Impossible d'ignorer les arguments des adversaires de l'adhésion de la Suisse aux accords de Schengen et Dublin. Les slogans sont martelés depuis des semaines. Accepter d'entrer dans l'espace Schengen-Dublin, c'est faire le premier pas décisif vers l'Union européenne, un premier pas qui par ailleurs augmentera l'insécurité: criminels de tous poils et étrangers afflueront aux frontières transformées en passoire.

Or en 1998 déjà, l'UDC fut le premier parti à demander au Conseil fédéral d'entamer des négociations avec les États membres de Schengen. On ne vogue pas en permanence sur le sentiment d'insécurité et l'on ne dénonce pas sans relâche les abus de l'asile sans sauter sur l'occasion sécuri-

taire offerte par Schengen-Dublin. Cette attitude cohérente persiste jusqu'en 2001. La participation de la Norvège et de l'Islande à cet espace commun de la police et de la justice rassure l'UDC: voilà bien la preuve qu'une adhésion à cet espace n'a rien à voir avec l'intégration à l'Europe.

Aujourd'hui tous les textes favorables à cette participation ont disparu du site Internet de l'UDC qui mènera le combat référendaire contre l'adhésion helvétique à Schengen-Dublin. Alors pourquoi ce revirement?

A diaboliser sans nuance l'Europe, l'UDC se condamne à un repli complet. Comment expliquer à un électorat chauffé à blanc contre l'Union qu'un rapprochement même partiel avec cette dernière peut

profiter à la Suisse? L'UDC est devenue prisonnière de son idée fixe, le mythe d'une Suisse indépendante. Pour preuve, le rejet de tous les accords bilatéraux - à l'exception provisoire de celui portant sur la lutte contre la fraude - par les membres UDC de la Commission de politique extérieure du Conseil national. L'UDC, qui prônait les accords bilatéraux comme substitut à l'adhésion à l'Espace économique, rejette maintenant cette solution. Cette formation politique s'est à tel point enfermée dans l'opposition systématique et le dénigrement des autorités qu'elle se trouve dans l'incapacité d'afficher un projet positif pour la Suisse. S'il fallait encore une preuve que ce parti n'a pas vocation gouvernementale, elle est donnée. *jd*

Partenariat enregistré

Un statut sur mesure

L'expression «partenariat enregistré» fleure bon le français fédéral alors que le «pacs» sonne moderne: l'abréviation de l'institution française du pacte civil de solidarité paraît s'être imposée pour désigner, en Suisse romande, le statut juridique reconnu aux couples homosexuels. Mais, attention aux faux amis. La loi fédérale sur le partenariat enregistré, sur laquelle le peuple suisse devra se prononcer en juin 2005, comporte des différences sensibles avec le pacs français.

Première distinction, de taille: si deux personnes de sexe différent ou de même sexe peuvent conclure un pacs outre-Jura, le partenariat helvétique est destiné spécialement aux couples homosexuels (cf. encadré). Avec

le pacs, le législateur français a créé un contrat civil, relativement simple à faire et à défaire, permettant de remédier à toute une série de problèmes pratiques mais aux effets limités. Les Chambres fédérales ont conçu une véritable institution: les partenaires passeront devant l'officier d'état civil, changeront d'état civil, et si ils ou elles décident de se séparer, un procès devant un juge sera nécessaire. Le législateur suisse protège les partenaires en cas de séparation, là où le droit français les laisse fort démunis. Une obligation d'entretien, ainsi que le partage des prestations du deuxième pilier acquises pendant la durée du partenariat, sont prévus dans la loi du 18 juin 2004.

Opposés à toute forme de reconnaissance de l'homosexuali-

té, les petits partis religieux - l'Union démocratique fédérale et le Parti évangélique - se sont chargés tout seuls de la récolte des signatures pour obtenir le référendum. Mais l'UDC et une partie non négligeable du PDC vont prendre le train en marche. La campagne référendaire sur le partenariat s'annonce délicate. Les partis politiques, qui ont d'autres chats à fouetter l'année prochaine, ne se bousculent pas au portillon pour soutenir un dossier dont on imagine mal Christoph Blocher se saisir à bras le corps. Pour gagner le vote, il faudra dissiper les vieilles peurs, non à coup de slogans mais en expliquant le partenariat, soit le statut sur mesure que le législateur suisse a élaboré pour les couples homosexuels. *ad*

Article 515-1 du Code civil français introduit par la loi du 15 novembre 1999 relative au pacte civil de solidarité: Un pacte civil de solidarité est un contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Article 2 de la Loi fédérale du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe:

1. Deux personnes de même sexe peuvent faire enregistrer officiellement leur partenariat.
2. Elles s'engagent à mener une vie de couple et à assumer l'une envers l'autre les droits et les devoirs découlant du partenariat enregistré.
3. Leur état civil est lié par un partenariat enregistré.

La famille ne devrait pas coûter un sou

Le Conseil fédéral vient d'accepter une harmonisation des allocations familiales dans l'ensemble du pays. L'avancée est timide, mais études et projets se multiplient pour soutenir les familles et le travail des femmes.

La famille fait l'actualité de ce semestre. Après des décennies d'hésitation, le peuple suisse adopte une assurance maternité fédérale. Les milieux économiques découvrent l'intérêt de disposer d'une importante main d'œuvre féminine et préconisent le développement des crèches. Pour redorer son blason, le PDC affiche avec vigueur son soutien à la famille et ne rejette pas, pour ce sujet, une alliance avec la gauche. Le président de la Confédération Joseph Deiss montre ostensiblement son intérêt pour une récente étude de l'OCDE qui invite la Suisse à faire un effort en faveur de la garde des enfants pour faciliter le travail de la femme. Dix-huit directeurs cantonaux de la Santé proposent la gratuité de l'assurance maladie pour les enfants. Le Département fédéral de l'économie publie dans son organe *La Vie économique* un large dossier visant à «concilier travail et famille». Lors de sa dernière séance, le Conseil fédéral, sous la pression de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS), accepte le principe d'une loi fédérale sur les allocations familiales en guise de contre-projet à une initiative du syndicat Travail.Suisse. Mais ladite loi ne devrait rien coûter aux collectivités publiques ou aux entreprises. La politique familiale est à la mode malgré la tendance soutenue au blocage de toute nouvelle dépense sociale.

Calcul économique

La politique familiale a pourtant un coût, mais l'investissement est rentable. Le taux de fécondité en Suisse, 1,5 enfant par femme, est l'un des plus bas des pays de l'OCDE. Une politique plus nataliste ferait, dans une vingtaine d'années, le plus grand bien à toutes nos assurances sociales. Mais le soutien à la femme qui

travaille a des retombées économiques plus immédiates. Il génère un surplus de croissance selon une étude de l'institut *Prognos* pour l'Allemagne. L'interruption d'une activité professionnelle, le temps d'élever les enfants, entrave les carrières féminines. La formation toujours plus développée des femmes est en partie perdue pour l'économie lorsque des mères bien qualifiées ne travaillent pas.

Large éventail

Les mesures en faveur de la femme qui travaille sont nombreuses et exigent la mobilisation de multiples acteurs. À côté de l'assurance maternité et des allocations familiales, la Suisse devrait faire des progrès dans l'accueil de la petite enfance. Elle n'y consacre que 0,2% de son PIB, soit dix fois moins que le Danemark ou la Suède. Les entreprises elles-mêmes peuvent introduire plus de souplesse dans l'organisation du travail, en favorisant le télétravail et en proposant des plans de carrière pour fidéliser leurs collaboratrices. Les écoles peuvent adapter leurs horaires au rythme de travail des parents. Et, bien sûr, la fiscalité a de multiples moyens pour alléger les familles.

D'une manière toute bête... le travail doit être financièrement intéressant! Une étude de la Conférence suisse des institutions d'aide sociales (Csias) montre que les charges nouvelles causées par le travail du deuxième conjoint rabaissent souvent trop largement le revenu supplémentaire. Ainsi à Lausanne, une femme apportant un gain de 26 000 francs en sus du salaire de 80 000 francs de son mari, doit renoncer à 46% de son gain.

Si la politique familiale est aujourd'hui «tendance», sa mise en œuvre n'est probablement pas pour demain. Elle est plombée par le climat d'austérité et l'organisation sophistiquée de la Suisse. *at*

Les enfants détaxés

Le mariage crée la famille, parole de fisc. Et aboutit à la taxation unique. En revanche, divorcés et concubins sont imposés séparément. Confédération et cantons cherchent cependant à corriger l'inégalité de traitement supportée par les époux via le quotient familial et différentes formes de *splitting*. Dans ce système, les enfants se réduisent à des charges déductibles, histoire de rendre aux parents la monnaie de leur sacrifice. Pour le plus grand bonheur des hauts revenus, car la progressivité des barèmes amplifie l'effet des rabais.

Après le rejet du paquet fiscal avec son volet consacré à la famille, le débat rejaillit là où il se morfond depuis l'arrêt du Tribunal fédéral de 1984 qui exige une solution équitable pour les couples mariés. Face à la déferlante de propositions (cf. ci-contre), le Conseil fédéral se fait prudent. Concilier les objectifs sociaux et l'assainissement des finances provoque toujours doutes et contestations. Les démocrates-chrétiens pleurent déjà le mauvais sort de la famille, «une fois de plus laissée-pour-compte». Or, il serait temps de distinguer entre politique familiale et réforme de la fiscalité. Pour ce faire, l'image traditionnelle de la famille, qui dicte encore sa loi, doit s'ouvrir à des pratiques laïques, parfois informelles. Ce sont les enfants, et non pas le mariage, qui créent la famille, qu'elle soit composée de deux époux ou qu'elle devienne monoparentale, concubine, voire homosexuelle.

Voilà pourquoi, d'un côté, l'imposition individuelle généralisée, délestée des déductions pour les enfants, répondrait à l'évolution de la société et à l'équité fiscale réclamée. De l'autre, un régime fédéral d'allocations familiales (entre 250 et 450 francs) - financé par la suppression des déductions et, le cas échéant, par un impôt prélevé à la source sur tous les revenus - reconnaîtrait l'utilité publique du travail de tous les parents. En contrepartie, des prestations complémentaires ciblées soulageraient les ménages les plus démunis, selon le modèle tessinois. *md*

Pour une nouvelle représentativité

Après la consécration populaire de la Conférence des gouvernements cantonaux, il est temps d'envisager un rééquilibrage institutionnel.

A l'origine on peut penser que la CdC (Conférence des gouvernements cantonaux) n'était qu'un sigle de plus, graphiquement original. Encore un de ces prétextes à rencontres, utiles pour entretenir l'amitié confédérale, mais aussi dévoreuses du temps de magistrats à l'agenda chargé. Et surtout sans pouvoir décisionnel.

Créée en 1993, la CdC s'est donné les moyens d'exister. Elle dispose pour son organisation d'un budget de 2,4 millions. Elle suit les dossiers fédéraux majeurs qui concernent l'ensemble des cantons, comme la répartition du produit de la vente d'or de la BNS; ou l'adhésion à des accords européens. Mais elle est sortie de ce rôle aimable et studieux, celui du fédéralisme coopératif, quand onze de ses membres ont usé,

pour la première fois, du référendum des cantons et quand, à l'injonction de l'ensemble de la CdC, le peuple et les cantons ont rejeté sèchement le paquet fiscal concocté par le Parlement. Pour la CdC, c'était le baptême du feu, victorieux, historique.

Le Conseil des Etats sans masque

Le 16 mai 2004, par son refus du paquet fiscal, le peuple a désavoué d'abord le Parlement. Car ce fut par un bricolage de dernière minute que furent prises en compte les revendications des milieux immobiliers au détriment des cantons qui ne furent pas consultés. Or le Conseil des Etats fut un des artisans de ce coup de force, un codécideur. Lui qui passe pour être la «Chambre des cantons», parce que chaque canton a

droit à deux représentants élus selon le droit cantonal, il était contredit et mis en échec par les représentants des gouvernements cantonaux. Le Conseil des Etats était remis à sa place: chambre à majorité conservatrice, proche des milieux économiques.

Un rééquilibrage biaisé

Les intérêts cantonaux de la CdC ont mis en échec les intérêts politiques du Conseil des Etats. La CdC s'en trouve renforcée. Elle devient un facteur de rééquilibrage. En fait, le référendum des cantons a mis à découvert le dysfonctionnement des institutions et de leur représentativité démocratique. Recensons.

CdC (sans pouvoir décisionnel). Chaque canton dispose d'une voix: c'est une diète. Les

gouvernements cantonaux seuls décident des mandats de vote.

Conseil des Etats. Deux sièges sont attribués à chaque canton, qui ont choisi, à deux exceptions près, le système majoritaire. La prime aux milieux conservateurs et économiques est assurée.

Conseil national. Election proportionnelle. Mais elle ne peut être appliquée dans les petits cantons qui ont droit au minimum à un député, donc élu au système majoritaire; dans plusieurs cantons, la proportionnelle est faussée car elle ne peut s'appliquer qu'à un trop petit nombre de sièges. Un quorum de fait, élevé, exclut les partis minoritaires.

Aux trois niveaux, les rééquilibrages sont faussés. Le Conseil des Etats est mis à nu comme chambre conservatrice mais pas la CdC qui fonctionne comme une diète. Le Conseil national devrait, étant élu à la proportionnelle, être le pendant du Conseil des Etats, mais la proportionnelle est inadaptée aux trop petites circonscriptions cantonales.

Une révision du système s'impose donc. Notre première proposition est d'élire le Conseil national par circonscription régionale, où puisse s'appliquer réellement la proportionnelle. Ce serait l'occasion de donner aux régions une première légitimité politique, sans remettre en cause substantiellement les cantons. D'autres approches sont possibles. Mais une révision doit être mise impérativement à l'ordre du jour. *ag*

Pendulaires ou navetteurs/teuses?

Selon les statistiques, les Suisses circulent beaucoup pour des raisons professionnelles. Les bouchons routiers et l'entrée en vigueur du nouvel horaire des transports publics le confirment. Grâce à la prochaine mise en service du nouveau tronçon ferroviaire entre Berne et Olten, le parcours Berne-Zurich (120 kilomètres) s'effectuera en 54 minutes, seulement 13 minutes de plus que le tram 9 qui traverse la ville de Zurich des hauteurs de Triemli jusqu'à Hirzenbach (une dizaine de kilomètres). La *NZZ* a relevé ce fait. Dans l'édition dominicale du 24 octobre un commentateur soutient la construction d'un vrai réseau à grande vitesse avec des liaisons tous les quarts d'heures. On bâtit à grands frais de nouvelles liaisons alpines qui permettront de traverser rapidement notre pays mais on ne facilite guère la circulation à l'intérieur de notre espace économique et notamment des agglomérations. On pourrait se demander si ces liaisons ne favorisent pas les nomades fortunés qui peuvent choisir leur domicile en fonction de la charge fiscale et travailler là où les équipements publics permettent le mieux de traiter les affaires? L'harmonisation fiscale reste une nécessité pour permettre un développement équilibré de la Suisse. *cfp*

La peur de disparaître

Les délégués de l'USP se sont réunis à Berne le 11 novembre. Ils ont réaffirmé leur foi dans une agriculture de qualité, écologique et proche des consommateurs, contre la libéralisation sauvage des marchés.

Luzius Wasescha, ambassadeur de la Suisse auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mise sur l'AOC, l'appellation d'origine contrôlée. Il vend les bienfaits des produits de niche à l'assemblée de l'Union suisse des paysans. Uniterre, l'autre syndicat dissident et contestataire, lui préfère José Bové, martyr mondialisé de la souveraineté alimentaire. Se faire petit et rusé face aux géants, suggère le commis du Conseil fédéral. L'ouverture des marchés menace, le drame aussi. Les frontières vacillent. La Suisse importe quatre carottes sur dix. Il est inutile de défier les Goliath de l'agroalimentaire sur leur terrain. Les David suisses doivent se diversifier, soigner la qualité et chérir les consommateurs. Promouvoir fruits et légumes du terroir, bio et de saison, à des prix flatteurs.

L'ambassadeur devine le ressentiment des délégués. C'est un peu le loup dans la bergerie. Il le sait. Il pèse ses mots lorsqu'il blâme les paysans hostiles aux négociations en cours. Un référendum contre les accords à venir isolerait la Suisse. Il agite le spectre de la voie bilatérale, marchandiser avec chaque partenaire des arrangements spécifiques, payés cher et sans véritable contrepartie. La salle mord sa langue. Taciturne, l'angoisse au ventre.

Diplomate, Luzius Wasescha rassure les paysans endimanchés. Le gouvernement soutient l'agriculture suisse. Avec toutes ses forces et quelques alliés (le groupe du G10 dont font partie le Liechtenstein, le Japon, la Corée du Sud, la Bulgarie, Taïwan, l'Islande, Israël, la Norvège et l'Île Maurice), même si Joseph Deiss n'oublie pas l'état des caisses fédérales et les sommations d'*economiesuisse*. La multifonctionnalité reste un mot magique (*green box* en anglais). L'exception intouchable au milieu d'intérêts commerciaux faméliques et de clientèles nationales armées jusqu'aux dents. C'est la version paysanne du réduit militaire. Tant qu'il résiste, tout n'est pas perdu, malgré

l'abandon des subventions à l'exportation et la réduction forcée des droits de douane jusqu'à leur suppression, un jour.

L'orgueil de la terre

Assignés au Kursaal de Berne écrasée d'une brume grasse, les paysans suisses «proches de nous»- 65 000 exploitations en activité - dégagent leur fierté. Toujours prêts à se sacrifier pour leur terre et leur patrie, ils repoussent les attaques dont ils sont victimes. Hansjörg Walter, président rugueux de l'USP, se révolte avec modération. Il censure les donneurs de leçon, sinon les pourfendeurs du monde paysan. L'agriculture suisse se renouvelle dans la douleur. Pris «en sandwich» entre les marchés et l'écologie, les paysans doivent se métamorphoser en entrepreneurs combattifs, compétitifs et compétents - parole de Christoph Blocher. Assez pleurniché, au boulot. Cultiver des patates sans oublier business plan et marketing.

L'assistance fait la moue. Des hommes, peu de femmes, s'interrogent en silence. Ils compulsent les lignes directrices formulées par la direction. Ils tourmentent le programme d'action 2005. Ils hésitent. Le pragmatisme un peu morne sent le compromis, sinon la capitulation. Les engagements pris à l'OMC, remis en jeu à Hong Kong l'an prochain, pourraient anéantir les paysans. Jusqu'à deux milliards et demi de francs de recettes en moins. On tremble quand on sait que lait, céréales et viande dégagent un revenu de trois milliards de francs chaque année.

Alors non. Yves Pelleaux, président de Prométerre (Association vaudoise de promotion des métiers de la terre), se précipite à la tribune. Chaque pays doit nourrir sa population. L'économie de guerre contre la tyrannie de la globalisation. Vive les labels suisses. Assez du va-et-vient insensé des marchandises au profit des superpuissances agricoles: libérales à l'étranger, protectionnistes à la maison. «Doha» (cycle de négocia-

tion de l'OMC consacré à l'agriculture, aux produits industriels et aux services) va décimer les paysans du monde entier, Suisses compris. Sans parler des bilatérales qui pillent déjà le secteur. Le deuil des contingents laitiers commence à peine. Emu, il réclame des mesures d'accompagnements pour les exploitations en sursis, en deux mots de l'argent pour garantir le niveau des prix. A défaut, c'est le référendum. «On peut endurer quelques années de pluie, mais pas de longues périodes de grêle» craque un éleveur lucernois, vraiment fâché.

La démagogie bon marché

Hansjörg Walter console ses troupes. L'USP souhaite également une solution équilibrée. En revanche, il refuse l'affrontement. Persuasion et consensus, voilà la méthode. John Dupraz, conseiller national radical genevois et vice-président, promet d'en découdre si les résultats des négociations sont insatisfaisants. Pour l'heure, il vaut mieux soutenir l'effort du Conseil fédéral. Sans faire de vagues. A trop crier au loup, les consommateurs risquent de perdre patience. Les paysans doivent soigner leur image et courtiser la sympathie des citoyens.

Alors on vote à l'unanimité, par défaut, parce qu'il est midi, charte, programme, organigramme et résolution adressée aux sept sages contre les coupes budgétaires, au nom d'une agriculture polyvalente affranchie des diktats de l'OMC et de l'Union européenne. Quitte à se faire plaisir avec Max Binder, président du Conseil national UDC et paysan lambda, qui réclame et obtient que l'USP s'oppose à l'abrogation de l'impôt douanier sur les carburants qui rapporte aux agriculteurs soixante millions par an. L'amour-haine de l'Etat, dont on déplore les contraintes (taxes, lois, directives, contrôles) en encaissant paiements directs et subventions, court toujours. *md*

www.bauernverband.ch/fr
www.prometerre.ch - www.uniterre.ch

De la paix du travail aux relations apaisées

Les salariés luttent pour vivre mieux. Et les syndicats doivent organiser leurs combats. Paroles de Pierre-Yves Maillard.

Dans *L'Événement syndical* du 10 novembre, Pierre-Yves Maillard dégage quelques leçons de son expérience syndicale. Il souligne d'abord les difficultés de recrutement. Pour la région Vaud-Fribourg de la FTMH, il faut observer des départs (décès, installation à l'étranger, démission, changement de branche) de 7 à 8% des effectifs. Cela signifie recruter sept cents nouveaux adhérents pour maintenir le nombre des syndiqués. Et pour ceux qui travaillent comme professionnels au syndicat (quarante personnes) il n'y a que la qualité du travail qui assure le succès: présence sur le terrain, connaissance du droit du travail, de la loi sur le chômage, sur l'assurance maladie, des conventions collectives.

Mais si le syndicat répond à ces exigences d'organisation et d'efficacité doit-il engager

des luttes frontales? Voilà la réponse que Pierre-Yves Maillard tire de son expérience.

«Les salariés se sont organisés en syndicat pour bousculer le réel, pour changer l'ordre des choses, ou pour se défendre. Le mouvement, la lutte, sont aux origines, aux sources. Non pas comme but en soi - le but des salariés, c'est de vivre en paix - mais comme moyen indispensable pour vivre mieux. Un syndicat incapable de lutter est un syndicat qui n'a plus de salaire à offrir aux employeurs corrects. S'il n'est pas capable de sanctionner, par la lutte syndicale démocratique, les milieux patronaux hostiles, revanchards, alors les milieux patronaux avec lesquels il a développé des relations apaisées n'ont plus de bénéfices à escompter de leur comportement progressiste. Dans la froide réalité du système capitaliste, cette faiblesse finit toujours par se payer cher.

Le mouvement syndical s'est souvent déchiré sur la question de la paix du travail; il s'est souvent demandé s'il devait être un mouvement de luttes ou un prestataire de services. Comme beaucoup de sujets qui le divisent, ces débats sont stériles. Il faut tout cela.

Pendant mes années d'activité syndicale, j'ai vu les bleus de travail bras croisés dans des usines et les drapeaux flotter. Mais j'ai aussi appris que la lutte amène avec elle autant la peur que l'enthousiasme. La grève n'est pas toujours joyeuse et les victoires sont souvent fragiles. La victoire durable des salariés nécessite l'accumulation d'expériences, de connaissances, de moyens financiers, de savoir-faire, dans une organisation efficace. Elle nécessite également un débouché politique fidèle aux intérêts du monde du travail.» *ag*

Quand la ségrégation sociale s'inscrit spatialement

Où se loge-t-on? En analysant le recensement de la population 2000, l'Office fédéral de la statistique attire l'attention sur l'accentuation de la ségrégation. Alors que les milieux aisés occupent les zones périurbaines gagnées sur les espaces ruraux ou des quartiers proches du centre, rénovés, reconstruits, les personnes de conditions sociales modestes et les immigrants se sont concentrés dans les quartiers construits entre 1950 et 1970.

Même s'il y a toujours eu une différenciation des quartiers, le risque de ghettoïsation est à prendre au sérieux même à notre échelle. Ce devrait être une préoccupation prioritaire des responsables politiques de l'urbanisme. *ag*



Dessin de Aude Weber, qui collabore désormais avec *Domaine Public*

Vers un pôle lémanique de l'environnement

L'Université de Genève investit l'écologie et le développement durable. Le partenariat avec d'autres instituts de la région assurerait le succès du projet.

Le rectorat de l'Université de Genève a créé une petite surprise dans le monde universitaire en annonçant la création, d'ici deux ans, d'une nouvelle Faculté des sciences de l'environnement et du développement durable.

Le projet est courageux, car on assiste depuis quelques années à une diminution du nombre de départements et de chaires dans ce domaine, plutôt qu'à la création de nouvelles entités. Aller à l'encontre de cette tendance, c'est admettre l'importance grandissante du développement durable dans les enjeux de société actuels et lui donner la place qu'il mérite dans le paysage universitaire. C'est particulièrement vrai pour la Suisse romande, où les sciences

de l'environnement n'ont longtemps été proposées qu'à l'EPFL (principalement autour des questions scientifiques), ou alors en formation postgrade.

L'expérience zurichoise

Pourtant, le projet n'est pas sans risque. Quelques jours après l'annonce des Genevois, le Conseil suisse des EPF faisait part de son souhait de créer, à Zurich, un pôle de compétences autour de l'environnement, la mobilité et l'énergie. L'EPFZ n'en est pas à son coup d'essai: elle a créé sa faculté des sciences de l'environnement en 1987 déjà. Bénéficiant des stations de recherche sur l'eau (EAWAG) ou sur les forêts et le paysage (WSL) et profitant de collaborations avec l'Université de Zurich et plusieurs autres

instituts, elle jouit d'une longue expérience dans ce domaine.

S'il est vrai qu'il y a en Suisse romande encore de la place pour un cycle d'études autour du développement durable, alliant sciences naturelles, sociales et techniques, l'Université de Genève, dans le contexte actuel, aurait tort de chercher à l'occuper seule. Lancer une nouvelle faculté, alors qu'au même moment la Confédération annonce une réduction des contributions aux universités, tout en encourageant la compétition entre les institutions, c'est plutôt téméraire! Et même si le nouveau département devait avant tout regrouper des instituts déjà existants, la somme de 500 000 francs avancée pour son lancement ne suffira pas à lui donner des moyens à la hauteur

de ses ambitions.

Avec le renforcement du pôle zurichois, on peut espérer que l'Université de Genève cherchera dès le début un partenariat avec ses voisines lémaniques, où les problématiques de la ville et de la mobilité notamment, ont aujourd'hui déjà une place de choix dans les programmes. L'EPFL apporterait son savoir-faire dans le domaine scientifique et technique, la contribution des universités s'orienterait avant tout vers les aspects économiques et sociaux. Les Hautes Ecoles de l'arc lémanique se rapprochent pour la médecine et les biotechnologies. Une collaboration étroite dans le domaine du développement durable en serait le pendant logique.

Florian Kasser

Fin d'une revue durable

Les coupes budgétaires sont passées par là. Le dernier numéro, avant sa disparition, d'*Energie environnement*, Magazine officiel d'information de la Confédération et des cantons romands, vient d'arriver dans nos boîtes aux lettres. Nombreux seront ceux à le regretter. Ce magazine, distribué à plus de 900 000 exemplaires, deux fois par an, était né il y a quinze ans dans le canton de Genève. Quelle autre source d'information nous présentera aussi clairement et synthétiquement les mille et une manières de protéger notre environnement au quotidien?

Conçu pour le grand public, *Energie environnement* nous a enseigné la manière de trier intelligemment nos déchets, expliqué que les pommes produites localement sont bien meilleures pour la santé que les oranges importées, qu'une tomate produite «pleine terre» en Espagne consomme trois fois moins d'équivalent pétrole qu'une tomate produite «hors sol» en Suisse. Il nous aura patiemment expliqué quelles piles ou ampoules sont les plus adaptées à une consommation respectueuse de l'environnement, quel frigo acheter pour éviter une dépense d'énergie inutile.

Energie environnement avait également pour habitude de nous rappeler que certains investissements financiers d'aujourd'hui sont non seulement avantageux pour l'environnement mais permettent souvent des économies à long terme (baisse des factures de chauffage ou d'électricité, par exemple). La leçon n'aura visiblement pas porté ses fruits. Considéré comme trop cher, le magazine a été sacrifié sur l'autel des économies à courte vue.

OS

www.inscience.ch/ee/magazine/magazine.htm

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Florian Kasser
Olivier Simioni (os)
Albert Tille (at)
Aude Weber

Responsable administrative:
Anne Caldeleri

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 5863
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Une famille à la barre

Depuis septante-cinq ans, l'usine de Courtelary, dans le Jura bernois, fabrique Ragusa et Torino dans un vallon d'horlogers.

Cette année, c'est la fête à Courtelary. Camille Bloch célèbre septante-cinq ans de chocolat. Fondée à Berne en 1929, la société déménage dans le village en 1935. Coïncée entre la montagne du Droit et celle d'Envers, l'usine se dresse sur la ligne Bienne - La Chaux-de-Fonds.

Cinquante millions de chiffres d'affaire annuels, sept tonnes de chocolat quotidiens, les résultats affichés par le service de presse coupent le souffle. Courtelary sent le cacao. Et les Bloch sont fiers de leur réussite. Ragusa, Torino, délices doublés de liqueurs trahissent l'appétit d'identité à chaque bouchée. «Mon chocolat suisse», le nouveau logo commercialisé en 2003, ponctue le plaisir égoïste et patriotique. Sans parler de l'esprit de famille qui nargue la société anonyme avec un conseil d'administration composé exclusivement de membres de la dynastie.

Rolf Bloch se retire. Daniel et Stéphane dirigent désormais l'usine. La succession a été amorcée il y a dix ans. Seul le long terme compte. Les défis d'avenir se gagnent avec obstination et imagination. Ragusa naît pendant la Seconde Guerre mondiale. Pour échapper à la pénurie de cacao, Camille Bloch mélange le chocolat avec des noisettes. Trois cents ouvriers, surtout des immigrés italiens, espagnols et portugais, brassaient à la main la pâte. La mécanisation, sinon les robots, ressert la chaîne de fabrication. La productivité bondit et l'emploi chute. Aujourd'hui 165 collaborateurs, surtout des femmes, répètent à l'envi les mêmes gestes aux ordres des machines. Les hommes surveillent les cadences et les appareils.

A l'usine

Le bruit disloque les bouffées acides du cacao. L'hygiène dicte sa loi. Blouses et bonnets immaculés pour tout le monde et désinfection généralisée. La salmonellose hante en-

core les chocolatiers. Séparer le propre du sale et neutraliser le danger bactériologique. Avant le concassage, des bielles et des pistons qui tapent sans pitié, on contrôle méticuleusement la marchandise.

La bouillie de cacao fond à la chaleur vive des chaudrons. Les noisettes pulvérisées plongent dans la masse brune. Elle file lentement sur les tapis roulants. Les lignes de Ragusa et de Torino (70% des ventes) avancent côte à côte. Les pièces paradent en arme. En route, on sabre au centimètre près les branches, une invention maison à la place de la coupe manuelle pratiquée pendant un demi-siècle. A la fin elles disparaissent sous une robe coulante qui fige le chocolat fondant prêt à l'emballage. Le bruit monte au plafond, il revient, il rebondit. Fracasse l'ouïe et l'entendement. Pour des salaires modestes, malgré les pralines avalées à la sauvette, autrefois soldées par de fouilles au corps, et avec la bénédiction de la Convention collective de l'industrie chocolatière suisse.

L'obsession de la main-d'œuvre

Camille Bloch, en pionnier culotté, déménage à Courtelary parce qu'il a besoin d'espace et parce qu'il ne peut pas se payer le bâtiment bernois dans lequel il est installé. Il rachète une vieille fabrique de pâte à papier. La crise qui sévit après le krach boursier de 1929 libère la main-d'œuvre nécessaire, déjà flexible. La production de chocolat varie selon les saisons, effervescente en hiver, ralentie en été. C'est seulement plus tard, avec la reprise économique et la résurrection de l'industrie horlogère, que le personnel fait défaut. Longines mène la vie dure au chocolatier. Les chasseurs de têtes, descendues de Saint-Imier, guettent la sortie de l'usine. En un tour de main, ils offrent plus d'argent et moins de fatigue. Pour stopper l'hémorragie à la fin des années soixante, Rolf

Bloch, qui a relevé le père en 1959, augmente les salaires et invente les primes au mérite et à l'effort.

Mais, il y a pire. A l'aube des années septante, la Suisse part en campagne contre les travailleurs étrangers. La Confédération restreint leur nombre tandis que les organisations xénophobes crient «rauss» via la démocratie directe. La survie de l'usine est en jeu. Sans hésiter, Rolf Bloch engage les femmes du vallon. Il promet temps partiel et garde d'enfants. Une garderie ouvre en 1971. Ragusa et Torino gagnent le pari. Désormais en route vers les étales des grands distributeurs, fossoyeurs des petits détaillants chers à Camille Bloch.

Une fidélité têtue

Les Bloch ne licencient jamais. Au pire de la crise pétrolière, entre 1974 et 1977, le personnel astique à répétition dépôts et chaînes de production, vitres et planchers. De l'autre côté, les employés se cramponnent à l'entreprise. Les salaires tombent ponctuels et le patron passe les saluer tous les jours et parfois les pousse en voiture jusqu'à la maison. Et puis les débouchés sont rares. C'est pourquoi, Courtelary et Cormoret, la commune voisine, malgré quelques différends rapidement apaisés, ont toujours roulé pour les Bloch. Tout au début, elles financent l'achat de l'usine à papier désaffectée. Au fil des ans, elles ménagent la pression fiscale ainsi que la recherche de personnel et des logements pour les ouvriers. Aujourd'hui, Daniel et Stéphane comptent rester. La belle fête d'anniversaire écarte pour un temps la fuite des jeunes et la dérive de toute une région, à la périphérie des grands axes. La voiture et les pendulaires font le reste. Berne et Bienne fournissent les cadres de la croissance promise. Les héritiers ont des idées et comptent conquérir les marchés étrangers à coup de barres et de délicatesses fourrées. *md*

Michel Bühler, *Camille Bloch, 75 ans de douceur*, Camille Bloch, 2004.

www.camillebloch.ch



Ouvrières au début des années soixante